

N° 2026-36

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt-deux avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FAGONT Alain, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27 dont 4 procurations

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune le 22 avril 2026

Affiché en mairie le 22 avril 2026

Envoyé à la presse le 22 avril 2026

Présent(e)s : vingt-trois (23)

M. FAGONT Alain, Mme MAHAUT Jessika, M. THABEAU Didier, Mme CHETTOUH Aïcha, M. PRADIER Éric, Mme RÉVEILLOUX Françoise, M. LAZEWSKI René, Mme MATHEY Catherine, M. KLINKPÈ Sèvèho, M. ALLEZARD Fabien, Mme BALICHARD Dominique, Mme CORDELETTE Claire, M. DAVID Anthony, Mme DE ALMEIDA Dominique, Mme DELPUEYO Jessica, M. DOS SANTOS Antonio, M. GAILLARD Jean-Michel, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme PIRES Claude, Mme ALAPETITE Nadine, M. BACHELLERIE Frédéric, M. CHATTI Mourad, Mme COUTANSON Pascale.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : quatre (4)

- De Mme BERREIRO Elsa-Maria à REVEILLOUX Françoise ;
- De M. BÉRARD Cyrils à Mme MAHAUT Jessika ;
- De Mme MANDON Christine à Mme Nadine ALAPETITE
- De M. FROMENT Sylvain à M. Frédéric BACHELLERIE

Absent(e)s: zéro (0)

Secrétaire de séance : Mme Jessika MAHAUT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint.

Objet : Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme pour le fonctionnement de l'école de musique

Rapporteur : Alain FAGONT

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 09 avril 2026.

Dans le cadre du développement de la politique culturelle sur son territoire, le Conseil Départemental du Puy de Dôme a adopté le schéma départemental de l'enseignement et de la pratique de la musique dans le département lors de sa session du 18 décembre 2012.

Ce plan départemental vise plusieurs objectifs à savoir :

- Soutenir l'école de musique comme un lieu d'enseignement spécialisé,
- Offrir au plus grand nombre un enseignement musical homogène, diversifié et harmonisé à l'échelle du département,
- Favoriser le regroupement des écoles de musique et les pratiques musicales collectives sur les territoires.

Pour accompagner les collectivités dans la mise en place de leurs projets, le Conseil Départemental apporte une aide financière.

Il convient donc de solliciter pour 2026 une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme pour le fonctionnement de l'école de musique.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider la demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme pour le fonctionnement de l'école de musique d'Aulnat,**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande de subvention.**

Fait et délibéré et en séance, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Jessika MAHAUT	Monsieur le Maire, Alain FAGONT
	